

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2017

## BUDGETS COMMUNAUX

La séance est ouverte par la présentation, sous la présidence de Chrystel LÊ QUANG, des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice **2016**.

	BP	Eau Assainissement	Parking Patinoire	Office de Tourisme
Fonctionnement	1 041 970.36 €	120 007.62 €	11 118.14 €	73 123.63 €
Investissement	-457 923.76 €	-12 356.88 €	2 179.78 €	21 277.13 €

Les comptes administratifs et comptes de gestion sont adoptés.

Il est ensuite procédé à l'affectation des résultats.

Les budgets **2017**, équilibrés en recettes et en dépenses, sont votés comme suit

	BP	Eau Assainissement	Parking Patinoire	Office de Tourisme
Fonctionnement	5 636 075.60 €	522 000 €	216 200 €	735 000 €
Investissement	2 522 758.36 €	112 900 €	94 500 €	28 143.53 €

## TAUX D'IMPOSITION

Les taux des taxes locales pour l'année 2017 sont fixés à l'identique de 2016 soit :

Taxe d'habitation : 30.18%, Taxe foncière (bâti) : 45.90%, Taxe foncière (non bâti) : 126.19%  
Contribution foncière des entreprises : 31.62%

## PLU – Marché ALPICITE – Avenant n°1

Dans le cadre du marché passé avec le bureau d'études ALPICITE/MONTECO pour la mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en date du 10 avril 2015, un avenant n°1 d'un montant de 2160 € H.T. va être signé pour intégrer la prolongation des délais initiaux de la mission, la réalisation de 4 réunions de travail supplémentaire et la modification de statut de l'un des membres du groupement.

## ENEDIS – Convention de servitudes

Dans le cadre des travaux de la construction de la résidence VCS – ZAC de l'Olmet des travaux doivent être faits par ENEDIS pour l'extension du réseau électrique. Pour les travaux puissent être réalisés, une convention de servitudes va être faite avec ENEDIS concernant les parcelles AD 68 et AD 205.

## MJO – Convention d'objectifs

Une convention d'objectifs va être signée entre la Commune et la MJO.

Cette convention prend acte des actions de la MJO et des objectifs communs des deux parties afin de justifier le versement par la Commune d'Oz d'une participation financière pour soutenir les actions de la MJO dans les domaines sportifs, culturels ou de loisirs. Pour 2017, la participation est de 160 €.

## SEMD'OZ – Marché de services – Avenant 1 bis

Le maire rappelle le marché de services portant sur l'assistance à la commune pour la coordination des acteurs institutionnels et économiques concourant à l'animation et à la gestion de la station de l'Olmet passé entre la Commune et la SEMD'OZ pour une durée de 4 années du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2015.

Un avenant en date du 27 février 2016 a prolongé ce marché pour une année supplémentaire.

Un avenant 1 bis va être passé afin de prolonger la mission et d'en préciser le contenu dans le cadre du programme de certification qualité tourisme. 1 voix contre (Benoit JEANNESSON) et 1 abstention (Gillian FABRE)

### **SIEPAVEO**

Les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ont modifié les exigences de composition des Commissions d'Appel d'Offres.

De ce fait, la CAO du SIEPAVEO doit désormais être composée d'un président et de cinq membres. 5 suppléants doivent être désignés parmi les membres de l'assemblée délibérante du SIEPAVEO.

L'article 7-1 des statuts du SIEPAVEO doit donc être modifié comme suit :

L'administration du Syndicat est assurée par un comité composé de délégués élus au sein et par les assemblées délibérantes des membres.

Les délégués sont élus pour la durée de leur mandat municipal, communautaire. Ils sont rééligibles.

Le nombre de sièges attribué à chaque commune membre est :

•ALLEMONT .....	3 délégués titulaires,	3 suppléants
•BOURG D'OISANS .....	3 délégués titulaires,	3 suppléants
•OZ EN OISANS.....	3 délégués titulaires,	3 suppléants
•VILLARD RECLUS .....	3 délégués titulaires,	3 suppléants »

### **SPL - Tarifs forfaits**

Approbation des tarifs des forfaits été 2017 et hiver 2017/2018 ALPE D'HUEZ GRAND DOMAINE SKI - OZ/VAUJANY proposés par la SPL Oz/Vaujany.

### **Travaux Eclairage salle polyvalente**

Des travaux d'amélioration et de mise en conformité de l'éclairage de la salle polyvalente doivent être réalisés.

Ce programme de travaux comprend :

La fourniture et la pose de luminaires aux entrées et sorties de la salle dont le montant est estimé à 6651 € H.T.

La pose de luminaire pour améliorer l'éclairage des circulations dont le montant est estimé à 3560 € H.T.

Afin d'aider au financement des travaux, une demande de subvention va être faite dans le cadre des CPAI.

### **Cession Studio 101 – Résidence Les Pistes**

Approbation de la cession du Studio n°101- Résidence Les Pistes - vendu meublé avec un casier à ski pour un montant de 58 000 €.

Cette transaction est réalisée par l'intermédiaire de l'agence immobilière GRIET IMMO